



الجمهوريّة الجزائريّة (الديمُقراطيّة الشعبيّة)

وزارَة الثقافة والفنون



المَركَزُ الْوَطَنِيُّ لِلبحوثِ فِي عَصُورِ مَا قَبْلِ التَّارِيخِ وَفِي عَلَمِ الْإِنْسَانِ

والتَّارِيخِ

المركز الوطني
للبحوث
في عصور ما قبل التاريخ
علم الإنسان
والتاريخ

Centre
National
de Recherches
Préhistoriques
Anthropologiques
et Historiques

LE CAFTAN

Pour avoir significativement participé à la rédaction de la Convention de 2003,
Pour avoir ratifiée celle-ci comme premier Etat au monde dès 2004,

Parce que disposant précocement (1998) d'une loi de protection du patrimoine culturel dans ses versants matériels et immatériels,

Pour avoir inscrit dans sa Constitution la défense et la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel de la Nation comme un principe inaliénable,

Pour avoir accompagné et suivi avec intérêt tous les travaux de l'Unesco, de ses comités, commissions et groupes de travail,

Pour avoir adopté et fait siennes les sagaces recommandations et principes de l'Unesco,

Et parce que disposant d'institutions spécialisées et d'une expertise avérée,

L'Algérie sait parfaitement que les propositions et candidatures aux inscriptions sur les listes de la Convention du patrimoine vivant, concernent les valeurs, les pratiques, les expressions, les représentations, les systèmes symboliques, les savoirs, les connaissances immatérielles présents sur son territoire et non les objets et les réalisations matérielles.

Ce n'est pas la moindre des vertus de la convention de 2003 que d'avoir fait accéder à la connaissance par l'Anthropologie, science de l'Homme et de ses cultures, les héritages culturels intangibles de l'humanité. En introduisant les concepts et notions de groupes humains, de re-création, d'identité et de continuité, de mise à jour, d'agent du développement durable, la Convention considère ces héritages des points de vue des systèmes symboliques, des imaginaires, des systèmes économiques, des traditions, des connaissances, savoirs et savoir-faire qui font sens, plutôt que comme des faits et objets réifiés candidats perpétuels à la reproduction dans le figement.

C'est bien pour cela que l'Algérie a postulé dès l'année 2012 et obtenu l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, des « rites et savoir-faire associés à la tradition du costume féminin nuptial de Tlemcen » et du Grand Ouest du pays regroupant tous les vêtements féminins et parures portés lors de la cérémonie nuptiale et qu'elle a déposé en 2023, un dossier de candidature pour inscription sur la liste représentative du « costume féminin de cérémonies du Grand Est du pays » rassemblant tous les vêtements et éléments de parure portés à ces occasions dénommées en arabe la Tesdira, revue.

L'Algérie soumet ses dossiers aux organes, mécanismes, groupe de travail et comités d'analyse et d'évaluation de l'Unesco unanimement adoptés et pour lesquels elle réitère sa totale confiance, son plus profond respect et son entière disposition à collaborer en faveur du patrimoine culturel.

Elle élaboré ses dossiers en toute souveraineté suivant les principes de la Convention, les instructions et directives opérationnelles, les usages et règles de l'Unesco et bien sûr, en usant de son bon droit de solliciter l'inscription sur les listes de l'Unesco de patrimoines présents sur son territoire, transmis de génération en génération depuis des générations, recréés en permanence par des communautés, groupes et individus fortement attachés à sa libre (re)création, perpétuant les valeurs du vivre ensemble dans la symbiose, la célébration et le renforcement du lien social, glorifiant les valeurs de partage, favorisant la circulation sociale la plus ample possible de traditions multiséculaires de savoirs et de savoir-faire artisanaux et symbolisant leur identité culturelle et historique ainsi que leur continuité.

L'Algérie s'apprête à célébrer dans quelques mois le douzième (12ème) anniversaire de l'inscription en 2012 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'élément intitulé " les rites et les savoir-faire artisanaux associés à la tradition du costume nuptial de Tlemcen" dit également, avec la prononciation arabo-andalouse de la très ancienne cité de Tlemcen, "**Lebset El Arftan**", c'est à dire " Le port du **Caftan**" (cf. Dossier de candidature de l'Algérie de **2012**, N° 00668 disponible et accessible sur le site web de l'Unesco et sur le site web de la banque nationale de données du patrimoine culturel immatériel cnrpah.dz/pci-bnd).

Quelques extraits utiles peuvent être cités à partir du formulaire du dossier de **2012** susmentionné :

- En réponse à la question 1(i) on peut lire : "Une tante aide la mariée à revêtir le **caftan** de velours brodé, les bijoux et la coiffe conique qui complètent le costume"... " Protégée par le **Caftan**, les joyaux et le maquillage rituel qui vient de lui être appliqué, la mariée peut enfin être dévoilée, admirée par les convives et danser".
- En réponse à la question 1(ii), on peut lire : " La responsabilité de la fabrication de vêtements et des objets de parure chargés d'attributs symboliques qui forment le costume nuptial revient aux artisans ... regroupés en différents corps de métiers, depuis les tisseurs de soie jusqu'aux tailleurs, aux bijoutiers et aux brodeurs de **Caftans**, de coiffes et de babouches". Ou bien encore, un peu plus loin : " En fournissant aux familles Tlemcénienes des **Caftans** brodés, des voiles soyeux, des ceintures et des pagnes aux attributs magiques ainsi que des bijoux agrémentés de gemmes et de perles baroques dotées de pouvoirs

protecteurs, les artisans pérennissent une tradition ancestrale essentielle à la perpétuation de la communauté et à sa cohésion sociale".

La vidéographie faisant partie du dossier de l'Algérie de 2012 susmentionné montre également, parmi tous les vêtements revêtus par la mariée et faisant partie de la "Chedda", des images de **Caftans**.

Enfin, parmi les dix photographies accompagnant le dossier de l'Algérie de 2012, l'une d'elles montre un **caftan** aux broderies amples et harmonieuses, selon la technique du fil d'or et reproduisant des lignes et motifs ondulées, porté par la mariée avec tous les éléments de parure et partiellement recouvert de la fouta en soie.

Il en est de même pour le dossier que l'Algérie a déposé en 2023 pour une éventuelle inscription en 2024 et concernant le « costume féminin de cérémonies du Grand Est de l'Algérie ; savoirs et savoir-faire associés à la confection et à la parure de la Gandoura et de la Melehfa » regroupant tous les vêtements portés et exhibés lors des diverses cérémonies accompagnés de parures et bijoux associés comme on peut le lire dans la réponse à la question 4.1 du formulaire : « A ces différentes rencontres de large concertation a été élaboré le thème du présent dossier dans une orientation inclusive de prise en compte de tous les savoirs et savoir-faire liés au costume féminin et aux cérémonies d'exhibition ». C'est bien sûr à partir de ces considérations et des inventaires préliminaires des différents Départements territoriaux du pays que l'élément a été intégré dans sa forme large et inclusive et identifié comme tel dans la Banque Nationale de Données du patrimoine culturel immatériel de l'Algérie.

Comme on peut le voir tout au long du formulaire ICH-02, les explications et les descriptions concernent de manière appropriée, chacun des vêtements portés et exhibés et intéressent à la fois la confection, la fabrication, l'apprêtement et la manière de port pour aboutir à la Tesdira générale ou revue.

En réponse à la question C. portant sur le nom des communautés, groupes ou individus concernés, on peut lire dans le formulaire ICH-02 de la candidature algérienne de 2023 : « Communautés des artisanes et artisans de confection, de broderie et de bijouterie des départements de l'Est du pays, spécialisés dans la Gandoura, la Melehfa, le **Caftan**, le Quat, le lhaf et les officiantes des cérémonies festives. »

La vidéographie montre elle aussi, de manière appropriée les différentes étapes de confection de vêtements portés et exhibés, de fabrication des bijoux et parures associés, des manières de port et d'apparition de tous les vêtements revêtus lors de ces cérémonies de Tesdira ou revue.

Les dix photographies du dossier de l'Algérie de 2023 portent chacune sur les différentes tenues féminines portées dans les défilés et aux occasions de cérémonies, les différents bijoux et parures associés ou en cours de fabrication ainsi que sur une exhibition récréative exécutée par des enfants, filles et garçons vêtus de différents habits de cérémonies confectionnés à leur taille. Une photographie est dédiée à un caftan brodé d'ornementations au fil d'or de motifs ondulés, végétaux et floraux et agrémenté au bas de l'habit, de deux majestueux paons également au fil d'or et selon la belle technique du mejboud. Ce caftan est très répandu dans les grandes et anciennes cités de l'Est du pays comme Annaba, Constantine et Bejaïa.

Rappel historique :

Vestige de l'aire culturelle turco-mongole dont l'Algérie marquait géographiquement l'extrême limite occidentale comme ultime province marquant la frontière ouest de l'influence ottomane, le caftan faisait et fait toujours la fierté des Algériennes et des Algériens de culture citadine vivant sur une vaste zone allant de Annaba/Constantine à Tlemcen/Oran en passant par Alger.

Pour autant, ce costume d'honneur porté également en dehors de l'aire culturelle ouralo-altaïque, notamment en Iran, en Inde, en Chine et plus tardivement en Russie, à Venise et à Gênes, initialement conçu sous forme d'une longue robe au manches longues, richement brodée avec parfois de pierres précieuses, ouverte ou cintrée fermée sur le devant, à col droit ou renversé, sans col à coupe ronde, fait en velours ou en brocart, en soie, en cachemire, en satin et plus rarement en laine ou en coton aurait préexisté en Algérie à l'époque ottomane (XVI^e siècle), puisque il semble avoir été porté sous les dynasties zianide (XIII-XVI^e siècles), ziride (Xe-XII^e siècles) et rustumide (VIII^e-Xe siècles).

Sa présence pré-ottomane pourrait avoir été liée à des influences abbassides eux-mêmes proches des Turcs seldjoukides compte tenu du fait que le dix-huitième calife al-Muqtadir (908-932) en portait déjà. Ce costume cosmopolite aux allures mésopotamiennes était à la mode dans la cour byzantine dont l'empereur Théophile (829-842), lui-même le portait à la manière arabe coiffé d'un turban. Les Arabes et les Africains du Nord connurent le caftan du fait de leurs contacts anciens avec les Perses sassanides qui gouvernaient de vastes territoires de la Péninsule arabique à travers de petits états vassaux.

Dans ses *Prolégomènes*, Ibn Khaldoun en fit un insigne royal par excellence au même titre que l'étendard (*liwâ'*), le trône (*takht*), le conseil (*divan*), la monnaie (*sikka*), le sceau (*khatm*), le vélarium (*fustât*) et le parasol (*midhalla*) marquant le cérémonial de nombreuses dynasties musulmanes toutes confondues : berbères, turques, persanes et arabes¹. Ces étoffes faites de soie ou de brocart brodées en or fin

¹Les *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, traduits en français et commentés par M. de Slane, deuxième

sont pour lui : « *un emblème de dignité destiné au souverain, aux personnes qu'il veut honorer en les autorisant à s'en servir, et à celles qu'il investit d'une des hautes charges du gouvernement* ».²

Symbolique d'élégance et de sophistication, le caftan, habit haut de gamme, exprime la pointe du savoir-faire algérien en matière d'élaboration esthétique du vêtement d'apparat de la haute société citadine et des hauts fonctionnaires de l'Etat qui sut ainsi traverser les siècles jusqu'à nos jours captivant, innovant et récapitulant moult tendances et inspirations ayant trouvé en Algérie un environnement multiculturel propice à l'innovation artistique dans les domaines du stylisme et du modélisme.

Au XVI^{ème} siècle, le géographe du roi Henri II Nicolas de Nicolaï (1517-1583) nous livre, dans ses *Navigations et Pérégrinations*, un grand nombre d'illustrations tant rares que précieuses représentant de hauts fonctionnaires revêtus de divers modèles de caftans jadis à la mode dans la Régence d'Alger.

Pour sa part, Venture de Paradis rappelle que le caftan est une mode turco-algérienne qui caractérisera jusqu'au XVIII^{ème} siècle les caftans d'honneur périodiquement envoyés de Constantinople au Dey d'Alger : « *Le Divan (Diwan) en fait l'élection (du Dey), la Porte la confirme en envoyant (au nouvel élu) le diplôme de Pacha (ferman) , un caftan ...* ». Il précise que : « *Le Dey revêt aux deux Baïrams (fêtes de l'Aïd) la veste d'honneur que lui envoie le Grand Seigneur à son avènement au deylik et tous les deux ou trois ans. Cette veste d'honneur à manches pendantes se nomme caftan ; elle est faite d'une étoffe bigarrée sur les devants, d'un tissu en soie jaune imitant des flammes* » et ajoute : « *Le troisième jour de la première fête qui suit le ramadan, le Dey revêt aussi d'un caftan l'aga, le cogeia, des grains, les caïds du district d'Alger, et cette cérémonie est la confirmation de leur emploi.* »³

D'Arvieux écrit à propos de la manière dont les femmes d'Alger portaient le caftan ceci : « *En hiver, elles mettent par-dessus la chemise (ghlila) une longue et large veste dont les manches sont assez larges pour laisser paraître celles de la chemise* »⁴. Laugier de Tassy décrit le caftan en ces termes : « *c'est une veste à manches extrêmement larges descendant fort bas et qui couvre la veste de soie (c'est-à-dire la ghlila)...Les vestes (ghlila) et les caftans des femmes sont de soie, d'or ou d'argent avec des tresses (soutaches) de même* »⁵.

Venture de Paradis donne à son tour la description suivante : « *Sur cette chemise (ghlila) est un caftan de satin ou d'autre étoffe en soie brodée qui leur*

partie, Imprimerie impériale, Paris, M DCCC LXV, p. 53.

²*Ibid*, pp : 66-67.

³Venture de Paradis, *Alger et Tunis au XVIII^e siècle*, éd. Fagnan, Alger, 1898.

⁴D'Arvieux, *Mémoire du Chevalier d'Arvieux*, Paris, 1735.

⁵Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1728.

descend jusqu'au mollet, est à manches et entièrement ouvert sur le devant. Lorsqu'elles vont (les femmes riches) en fête, elles mettent trois (3) et quatre (4) caftans dorés et descendant jusqu'à la cheville les uns sur les autres'. Il précise enfin que : « ces caftans en velours, satin, ou autres étoffes de soie, sont brodés en fil d'or ou d'argent, des deux côtés ; ils viennent se lier sur le ventre par deux boutons seulement »⁶.

Georges Marçais, souligne que : « le caftan se maintient du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle avec une assez remarquable constance ». Il ajoute : « le caftan reste d'ailleurs un vêtement officiel ; le Dey revêt le caftan à manches pendantes qu'il reçoit de Constantinople ; les khodjas (secrétaire) ont le caftan de drap très long, tombent jusqu'aux chevilles ; les chaouchs, exécuteurs de la justice du Dey, se reconnaissent par un caftan vert avec manches soit ouvertes, soit fermées, suivant leur grade et leurs attributions. Le caftan conservé par les personnages officiels subsistera jusqu'à nos jours chez les grands chefs »⁷.

Il s'agit donc d'un élément bien ancré dans l'histoire vestimentaire de notre patrimoine culturel national dont la description est documentée par des diplomates accrédités à Alger tel que le Drogman français Jean-Michel de Venture de Paradis en poste à l'époque qui en donna une description précise dans *Alger au XVIII^{ème} siècle* de même que le travail remarquable du clerc portugais du XVI^{ème} siècle Antonio de Sosa ami d'infortune de Miguel de Cervantès dans sa très précieuse *Topographie et histoire générale d'Alger*.

Un article paru dans le journal autrichien Reichspostreuter du 23 septembre 1769 consigne quant à lui le protocole d'une réception d'Etat offerte par le Dey d'Alger où chaque invité étranger dont l'ambassadeur de Grèce qui, en tant qu'invité d'honneur, se devait de porter sa tenue nationale. Le Dey en fit de même ainsi que tous les membres de la famille deylicale qui portèrent pour l'occasion de somptueux caftans. Il convient de noter que selon le code vestimentaire de l'époque, seuls les musulmans avaient le droit de porter le caftan droit, les « non musulmans » se devaient de le porter avec des fentes dans le dos.

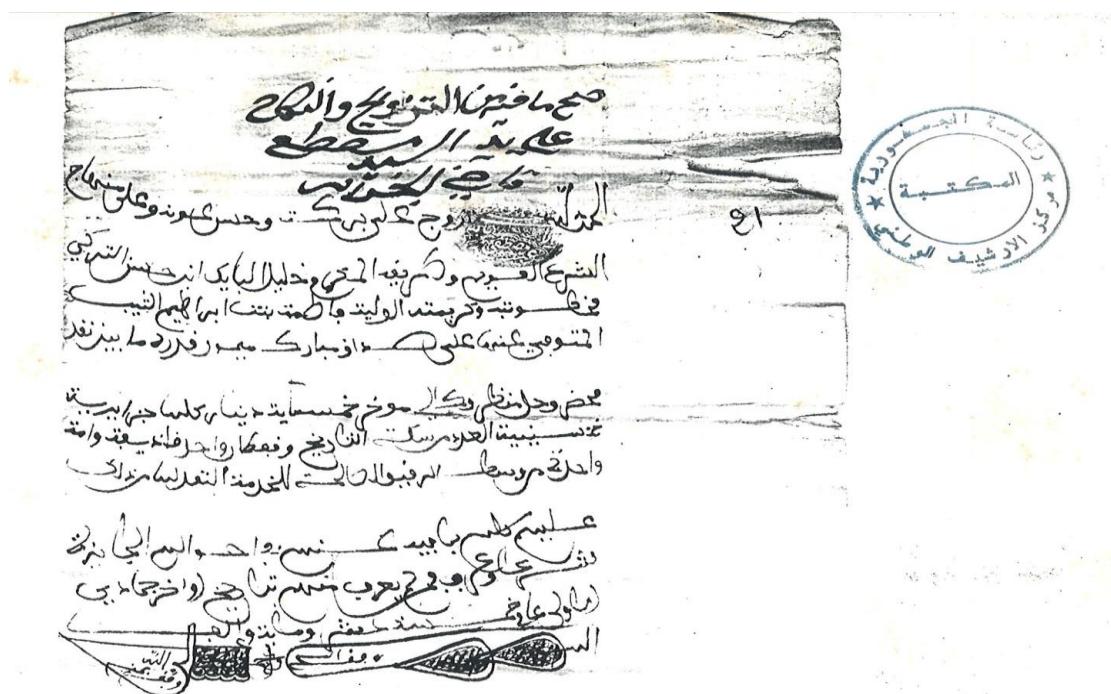
⁶Venture de Paradis, *Alger et Tunis au XVIII^e siècle*, éd. Fagnan, Alger, 1898.

⁷Marçais George, *Le costume musulman d'Alger*, Paris, 1930 coll. du centenaire.

Le Caftan dans les actes de mariage :

Nos archives familiales se rapportant à l'état-civil regorgent quant à elles d'actes notariés qui consignent cet habit fastueux comme faisant partie de la dote nuptiale. Nous livrons quelques exemplaires de ces actes de mariage issus des Archives de Constantine et de celles d'Alger et qui illustrent à bien des égards la valeur matérielle et immatérielle du caftan dans la vie des gens, hier comme aujourd'hui :

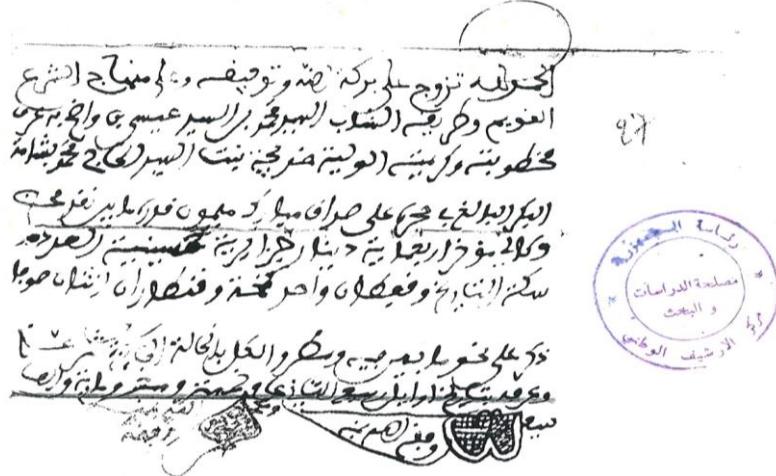
Actes de mariage consignés dans les fonds d'Archives Nationales d'Alger, "Registres notariés des mahkamas" de 1703, 1752 et 1857 et portant çadaq mentionnant la présence de Qaftan dans les dotes.



1. Boite 59. Acte n° 116/ date : 1115 H/1703.

L'époux Khalil bey b Hasan al- Turki, l'épouse Fatima bt Ibrahim, veuve, avec un çadaq (une dote) de cinq cent dinars, pièces de cinquante, un **Qaftan de velours** ...,

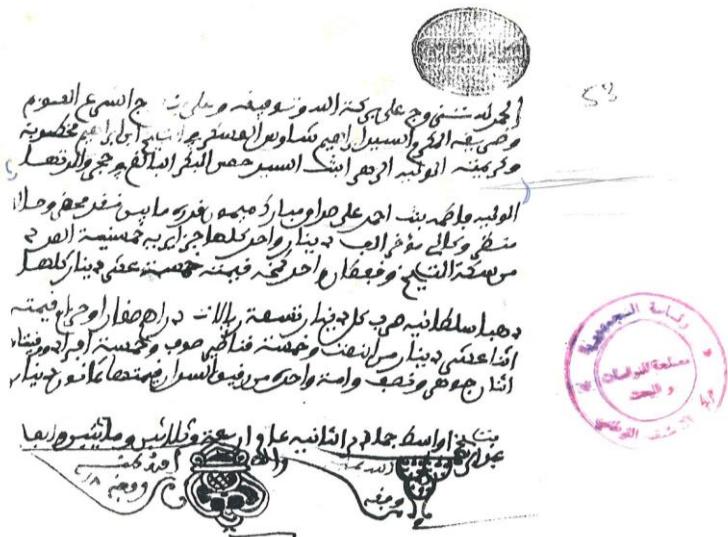
Source: Archives Nationales Alger, Fonds Ottoman, Série Al-Mahakim al-Shar'yya.



2. Boite 17. Acte n° 90/ date : 1165H/1752.

L'époux al-sayyid Muhammad ben al-sayyid ben Issa ben Wadhah, l'épouse Khadija bent al-sayyid al-Haj Muhammad bu Shama, jeune fille majeure, avec un çadaq (une dote) de quatre cent dinars en pièces de cinquante, **un Qaftan kamkha**, deus quintaux de laine une once de perles....

Source: Archives Nationales Alger, Fonds Ottoman, Série Al-Mahakim al-Shar'yya.

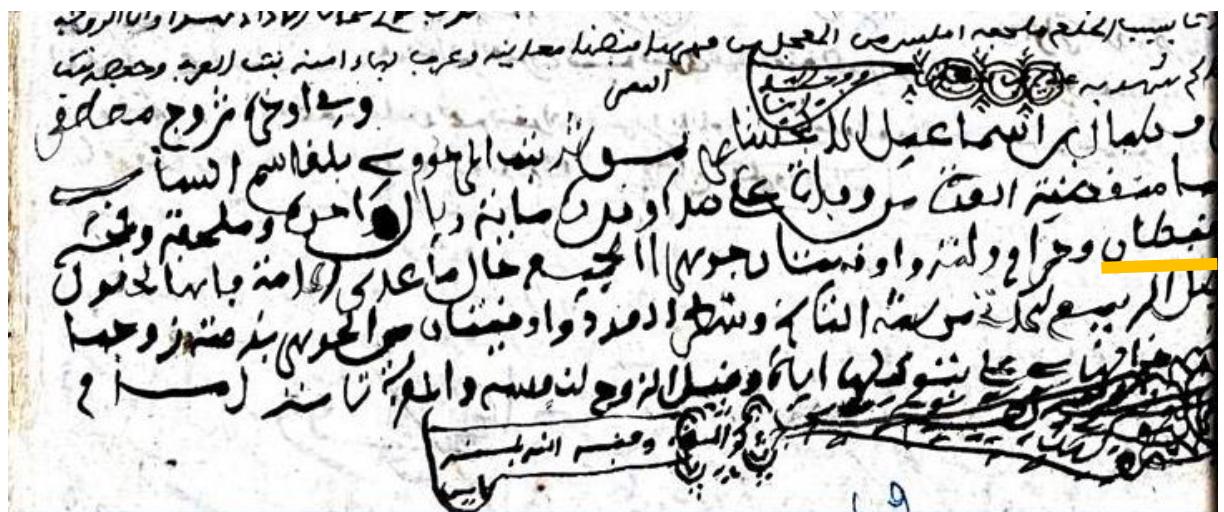


3. Boite 17. Acte n° 89/ date : 1234H/1819.

L'époux al-sayyid Ibrahim Shawush al-askar b Ibrahim, l'épouse Zahra bent al-sayyid Hasan, jeune fille majeure, avec un çadaq (une dote) de Mille dinars en pièces de cinquante, **un qafstan kamkha, d'une valeur de 15 dinars en or Soltani**, un hzam d'une valeur de douze dinars, cinq quintaux de laine, deux onces et demi de perles ...

Source: Archives Nationales Alger, Fonds Ottoman, Série Al-Mahakim al-Shar'yya.

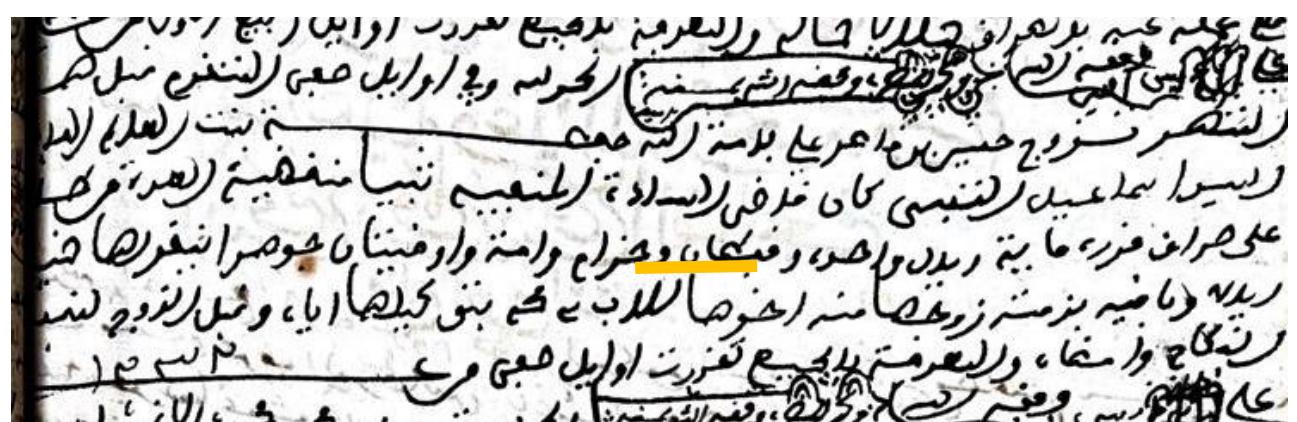
Actes de mariage consignés dans les fonds d'archives de Constantine, "Registres notariés des mahkamas" entre 1787 et 1825 et portant çadaq mentionnant la présence de Qaftan dans les dotes.



1-Registre n°4 page 69/ date : 1231 Hg/1816.

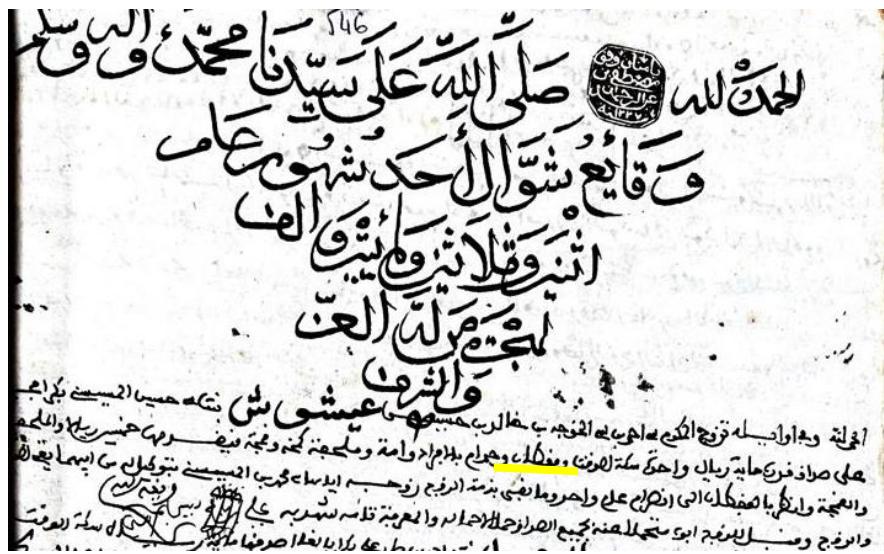
Al Hamdulillah, en ce jour, se marie Mustafa bin Ismail al Injishayri avec Yamounabint (feu) Belqacem al Siari, veuve, avec un çadaq (une dote) de cent ryals, une mlehfa, une qmaja, un **Qaftan**, un hzam, deux onces de perles, le tout au comptant ...devant Mohamad el Masri...

Source :sijill N°4, p. 69.



2-Registre n°5 page 514/date : 1232 Hg/1816.

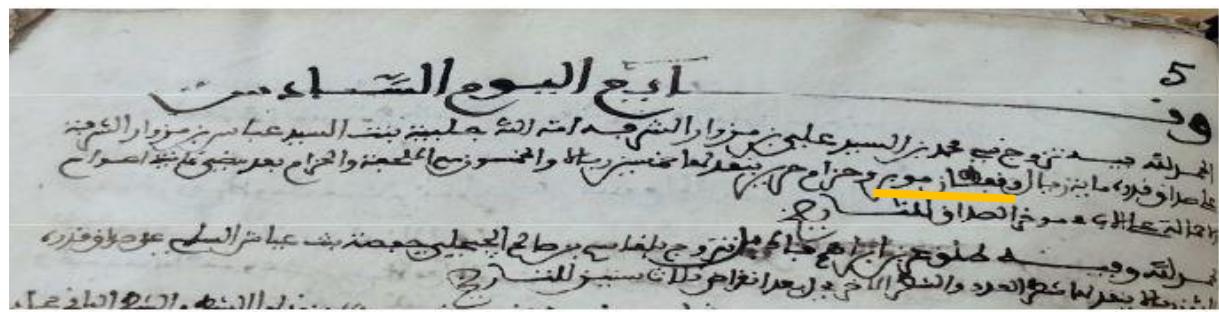
Al Hamdulillah, en ce jour, se marie Husayn **Qaced Ali**, Amatu Allah, **Hafsa Bint** (fille du savant) **Sayyid Ismaïl Tebessi**, ex Qadi hanéfite, **divorcée** (de son état), avec un **çadaq (dote)** de cent (100) ryals, un **Qaftan**, un Hzam (ceinture), deux onces de perles au comptant... en ce début du mois de Safar 1232 devant Ali Benbadis, qu'Allah lui accorde le succès, et Mohamad El Masri, qu'Allah lui accorde le succès...



3-Registre n°5 page 546, date : 1232 Hg/1816.

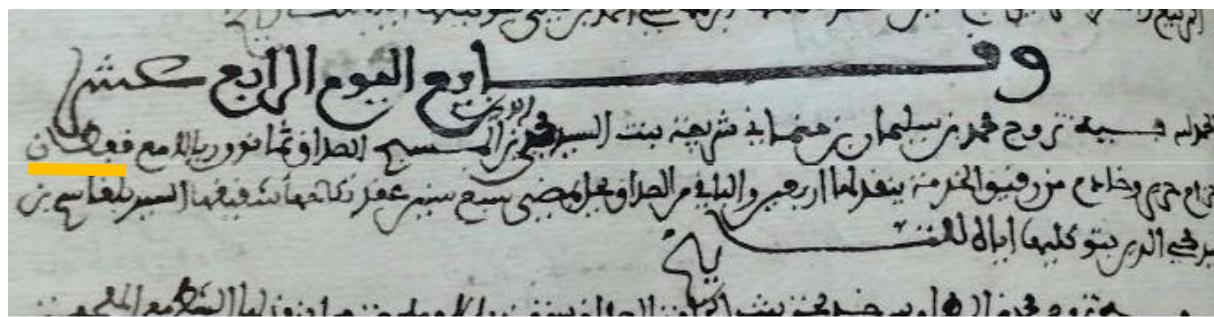
Al Hamdulillah, en ce jour se marie al Mukarram Si Ahmad Bin si El Khodja bin Khaled bin Husayn avec **Aichouch** bint Husayn al Masisni, vierge sous tutelle paternelle, avec un **cadaq (une dote)** de Cent ryals, un **Qaftan**, un hzam, des bracelets et une mlehfa kemkha, Cinquante ryals versés comptant, avec la malhafa et la qmaja (chemise/ sous vêtement), quant au **Qaftan**, il le doit au terme d'une année avec le reste...devant les deux témoins, dont Ali Ben badis, en ce début du mois de Shawwal 1232hg/1816.

Source : (sijill N°5, p. 546).



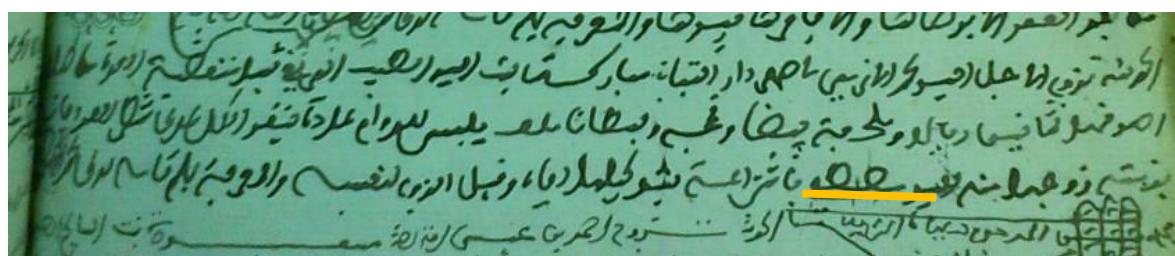
4-Registre n°1 page 05, date : Safar1202 Hg/1787.

Al Hamdu Lillah, en ce sixième jour de Safar 1202hg Si Mohamed ben sayyid Ali Bin Mezouar Chorafa épouse Jalabia bint sayyid Abbas bin Mezouar chorafa avec un çadaq (une dote) de cent ryals, un **qaftan** « mwabar » et un hzam « harir », lui sont remis au comptant cinquante ryals et une mlehfa...



5-Registre n°1, date : Hg 1202/1787.

Al HamduLillah, En ce quatorzième jour de Safar **1202**, Mohamed bin Slimane Bin Manamani épouse Cherifa bint sayyid Mohieddine bin Masbah avec un çadaq de quatre vingts ryals, un **qaftan**, un hzam hrir et quarante ryals au comptant, le reste à l'échéance de six ans...



6-Registre 6, p. 514 shawwal, 1240hg/1825.

Al Hamdulillah, en ce jour de Shawwal 1240, Mohamad Zmirli, gendre de Dar Tabbani épouse Mbarka bint sayyid Tayeb Righi, divorcée avec un çadaq (une dote) de quatre vingts ryals, une mlehfa blanche, une qmaja, un **qaftan mlef**, le tout au comptant, sauf la moitié du numéraire... Tuteur Mustafa Bach Agha, sur procuration... Tous identifiés et reconnus auprès de Mohamad al Masri et Mohamad bin feu Sliman Cherif... Shawwal, Hg1240/1825.

Source : Sijill 6, p. 514

La nature des étoffes est parfois précisée dans certains de ces actes présents notamment dans les fonds d'archives de Constantine et d'Alger des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles portant "registres notariés des mahkamas" ; ainsi pour les caftans féminins, il est souvent spécifié que ceux-ci sont en velours (*makhmel et qatifa*), en soie ou tissu soyeux (*mwabar, atlas, hrir ou mouhayer*), en laine ou coton (*kamkha ou mlef*). Selon les rapports des consuls relatifs aux échanges maritimes au XIX^{ème} siècle, l'on apprend qu'on faisait grande consommation d'une sorte de drap particulier importé de Sedan plus délié et plus léger que le Sedan ordinaire pour confectionner des caftans à la mode de l'époque : "*Les femmes portent souvent des vêtements en drap, il faut une aune et demi pour ce qu'on appelle le Qaftan*", peut-on lire dans un de ces rapports.

Le caftan dans les collections des Musées :

De nombreuses pièces de caftans sont encore conservées dans nos musées nationaux, régionaux et dans certains musées internationaux dont voici quelques spécimens :

Photographies des 16 Caftans de la collection du Musée National du Bardo-Alger (M.N.B) conservés dans les réserves du Musée, acquis dans les 1930 (avant l'indépendance du pays en 1962) et datés du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle. Ces Caftans longs et mi-longs sont en velours ou en brocart et brodés selon la technique de mejboud et de la fetla avec des motifs végétaux, floraux et du prestigieux paon dit "ferkhTaos".



M.N.B

Ce caftan daté de la fin du 19^{ème} siècle porte des broderies au fil d'or mejboud avec la représentation du paon également en mejboud. L'Atelier Azzi de Constantine possède dans ses collections deux Caftans similaires daté de 1930 et 1950 et qui sont régulièrement portés par des mannequines à différents défilés de mode organisés à Constantine et dans d'autres villes du pays et dont une photo est insérée dans le dossier algérien de candidature déposé à l'Unesco en mars 2023 portant sur le "Costume féminin de cérémonie dans le Grand Est de l'Algérie".



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B



M.N.B

Photographie du Caftan de la collection du Musée des Antiquités et des Arts Islamiques exposé dans les vitrines du Musée.



Le plus célèbre de tous les caftans algériens est sans doute le caftan féminin offert en 1731 par la régence d'Alger à la Couronne de Suède à l'occasion d'un traité de paix conclu en 1727 ratifié en 1729 et conservé au musée de l'Armurerie royale (Livrustkammaren) situé dans le Palais Royal de Stockholm où sont conservés de nombreux artefacts de l'histoire militaire et de la royauté suédoises.



Fiche d'identification

Nom de l'Objet : Caftan

Localisation : Stockholm, Suède

Musée conservant l'objet : Armurerie royale (Livrustkammaren)

Propriétaire d'origine : Ali Pacha, dey d'Alger
Date de l'objet : Vers 1144 H / 1731 J.-C.

N° d'inventaire Musée : 19689

Matériaux / Technique(s) : Soie, lin, fil d'or, broderie.

Dimensions : L. 125 cm, l. 79 cm

Période / Dynastie : Période ottomane

Provenance : Algérie.

Description :

Ce caftan rouge à larges manches fait partie d'un costume d'influence algérienne. La soie, fine et chatoyante, est ornée de grandes fleurs et feuilles. La broderie au fil d'or sur l'encolure, des deux côtés des boutons, est le seul ornement supplémentaire. L'utilisation parcimonieuse mais efficace et le contraste des couleurs accentuent le caractère précieux du vêtement. Avec la coiffe et les chaussures, ce caftan faisait partie d'un riche présent offert par Ali Pacha, dey d'Alger, au roi suédois en 1144 H / 1731 J.-C. à l'occasion de la signature du traité de paix entre la Suède et l'Algérie.

Sans oublier les fameux caftans de l'impératrice Elisabeth d'Autriche et de Hongrie plus connue sous le surnom de « Sissi » acquis lors de son séjour privé à Alger en hiver 1894-95 dont un est de couleur beige confectionné à Tlemcen et une gandoura cramoisie de style constantinois. Ces tenues algériennes comportant 12 caftans, 5 burnous et 3 gandouras sont exposées au Palais Impérial d'Hofburg et au château de Schönbrunn à Vienne.



L'impératrice Sissi en burnous de Touggourt tissé en 1868



Caftan de l'Impératrice Sissi brodé à Tlemcen en 1872

La demeure personnelle de l'Emir Abdelkader à Damas conserve quant à elle le caftan nuptial en brocart que porta sa petite fille Lalla Zeineb lors de son mariage avec Hussein bey fils du célèbre maître soufi cheikh Mohamed Zafer el Madani qui fut le maître spirituel du Sultan Abdülhamid II.



Traditional Algerian dress « KUFTAN », belongs to Princess Zainab, daughter of Emir Abdul Qadir

Enfin, le portrait officiel de l'ex-Première Dame d'Algérie, Mme Anissa Boumediene la montre aux côtés de son époux vêtue d'un caftan algérien brodé au fil d'or de motifs floraux et végétaux frappé sur les côtés de majestueux oiseaux dit « Ferkh » aux plumes flamboyantes, selon la technique du *mejboud* qui date de 1970, il a été réalisé par la Maison Azzi par le père fondateur de l'atelier, Si Mohamed Lakhdar Azzi (1933-2017).



D'autres exemples de caftans célèbres peuvent être cités comme celui porté par Mme Boutefnouchet, épouse de Cheikh Ammar Boutefnouchet, Chef de la Zaouia El Alaouia de Annaba, 1971, brodé au fil d'or représentant des motifs végétaux et floraux ainsi que des images de paon et d'autres oiseaux.



Autres caftans montrant des représentations de paon et autres oiseaux brodés au fil d'or comme celui représenté sur la pochette du disque de la chanteuse de Malouf, Thouraya où le paon est brodé sur les épaules du caftan ou alors l'image de l'actrice populaire Beyouna portant un caftan avec deux paons brodés au bas de l'habit.



La Maison Azzi fondée par le père Si Mohammed Lakhdar Azzi (1933-2017) actuellement tenue par le fils, M. Fouad Azzi possède dans ces collections de nombreux gandouras et caftans brodés au fil d'or selon la technique du Mejboud reproduisant les motifs floraux et végétaux avec la figure du paon dont trois, vieux de 90, 70 et 60 ans.



Un des caftans de la Maison Azzi présenté aux différents défilés de mode à Constantine depuis 2020.



Un autre caftan de la Maison Azzi, reproduisant des motifs floraux et végétaux avec la figure du paon et d'autres oiseaux. Défilé de mode Maison Azzi.

Figures du paon en broderie :

En sa qualité de tenue d'investiture, il était ainsi courant de voir le caftan algérien arborer l'image du paon en tant que motif royal, un motif qui renvoie à la présence vivante et historiquement attestée du paon en Algérie.

En broderie algérienne traditionnelle, Mejboud, qui a tendance à reproduire les motifs végétaux et floraux, lesquels récapitulent une trame symbolique à peu près identique à celle que l'on retrouve sur les caftans à savoir : la flore et la végétation, divers types d'oiseaux, la main dite de Fatima ou khamsa qui est censée véhiculer une énergie bienfaisante, le paon en sa qualité d'oiseau de nature divine est représenté de diverses manières, à divers endroits de l'habit et sur de nombreux types de vêtements :



Différentes représentations de paons sur caftan en bas d'habit



Différentes représentations de paons en bas d'habit sur gandoura



Représentation d'oiseaux en milieu d'habit sur gandoura



Représentation de paon sur épaule de caftan

Figures de paons sur d'autres supports :

Présent dans tout l'univers symbolique et le système de représentation algériens, on retrouve le motif et l'image du paon inspirant les différentes expressions de l'art algérien, sur tous types de matériaux et selon diverses techniques.

A titre d'exemple, on le retrouve représenté dans la tapisserie qui recouvre les murs de nos maisons en signe de bonheur, de protection et de déférence face à cet oiseau majestueux et du meilleur augure.



Tapisserie murale d'une demeure d'Alger

Figures du paon dans l'iconographie mystique algérienne :

Il convient de souligner à cet égard la symbolique culturelle et cultuelle de cette créature surnaturelle souvent associée chez les musulmans à l'archange Gabriel en tant que " Roi des anges " ou ange-paon *Taos el malâ'ika* parfois confondue dans l'iconographie populaire algérienne avec le fameux *bouraq*, monture interstellaire (mi jument mi paon).



Paon de l'ascension signé du grand miniaturiste et enlumineur algérien Mohamed Temmam (1915-1988)



Imagerie populaire algérienne représentant la monture intersidérale : *El Burâq*

Figures du paon dans la céramique émaillée ou zellidje d'Algérie :

Accompagné d'autres oiseaux plus petits, mais non moins panachés, on retrouve l'image du paon dans la céramique émaillée ou zellidje, toujours chamarré de couleurs vives, portant haut l'élégance d'un cou redressé, d'une tête aux aigrettes flamboyantes et d'une de traîne majestueuse.



Fragment de plat au décor de paon stylisé avec son aigrette trouvé à Sétif (Période Hammadide, XIème siècle), Collection Musée de Sétif.



Autre fragment de plat portant le décor du plumage, vraisemblablement de paon (Période Hammadite, XIème siècle) Collection Musée de Sétif.



Carreaux de céramique émaillée ou zellidje du palais de Bey de Constantine, 1826,
représentant un paon.



Deux paons qui se font face en céramique émaillée ou zellidje du hall de l'hôtel El Djazayir, ex Saint-Georges à Alger.



« Le paon bleu » du maître céramiste Toufik Boumehdi fils de Mohammed, réalisé sur des carreaux de céramique émaillé ou zellidje

Figures du paon dans l'art pictural algérien :

L'univers pictural des artistes peintres algériens regorge lui aussi de représentations du paon sous diverses formes stylisées ou figuratives :



Croquis de paon signé du grand enlumineur algérien Mustapha ben Debbagh (1906-2006) fondateur de l'association nord-africaine des arts artisanaux, exposant à Marseille (1922), Newcastle (1929) et Chicago (1933).



La femme au paon (1947), célèbre tableau de l'artiste algérienne Mahieddine Baya (1931-1998) plus connu sous le nom de « danseuses et paons ».



Baya (1931-1998), "le paon bleu algérien" où l'artiste se confond avec l'être de l'œuvre, la paon.



Oeuvre de l'artiste peintre algérien, Hocine Ziani, "Femme d'Alger, cerises et paon".



Billet de banque de 10 dinars émis en 1970 affichant le paon, symbole de la richesse matérielle et immatérielle.

Figures du paon dans la poésie et le chant :

La poésie populaire algérienne s'avère être elle aussi imprégnée de cette sublime créature qui paraît avoir marqué notre système de représentation symbolique de son empreinte. Qui de nos poètes du *malhoun* (ménestrels) n'a jamais évoqué le paon dans ses refrains célébrant l'amour et la beauté ?

Chant malouf interprété par Abbas Righi chantant sa belle comparée au paon

Oh mon paon, je t'achèterai une robe avec
deux bracelets,
Un bracelet de pied de deux livre pour tes
chevilles
Une ceinture à deux faces gravée à
Constantine
Je te chante oh lumière de mes yeux
De toi je suis passionné

يا فرخ الطاووس نشريلاك جبة مع زوج مقايس
الخلال بو رطلين للكبعة غارس
وحزام بوجهين
من نقش قسنطينة
علموني فالغناء يا عيني
رانى مولع بيك

Chanson kabyle évoquant la belle, le paon et l'exil de Oukil Amar, 1960.

Dis à celui au port d'étandard hissé,
ramier d'Orient
Ton départ est l'abîme de ma fraicheur

Ma truhed a lqed laâlam, ay itbir n
Cham
Temzi yiw ar dak truh

Dis à celle aux yeux de paon
Qu'elle ne désespère point
Mon retour est imminent
L'exil tire maintenant à sa fin

Inn as i mlaâyun Tawes
Balak a tayes
Aqliyin deg ussan a
Dayen tura tekfa lgherba

La poétesse, romancière, journaliste, historienne et artiste française Lucie Delarue-Mardrus (1908) a su perpétuer le souvenir et l'image du paon en déclamant une ode en son honneur intitulée *Paons d'Alger*.

Avec les lointains bleus de mer et de platanes
D'un parc enchevêtré comme dans les albums,
Sur ce mur de géraniums,
Je vois deux paons mener leurs robes de sultanes.

Je songe à des récits de jeune prince ailé,
De dame enchantée et fatale.
Que j'aime de vers filer
Ces oiseaux surmontés d'une aigrette royale !

Enfin comment terminer ce vol au-dessus des nichées et hautes cours de paons et d'autres volatiles tout aussi prestigieux les uns que les autres sans évoquer le prénom féminin de Taos (Paon), synonyme de beauté et de magnificence très répandu en Algérie comme l'atteste le prénom porté par des personnages connus comme Marguerite Taos Amrouche (1913-1976) célèbre romancière et cantatrice algérienne de chants traditionnels de Kabylie ou la chanteuse de variété algérienne Taos Arhab.

Le paon est véritablement un emblème de la culture et des arts algériens symbolisant le sacre, la beauté, l'allure élégante, le port altier, la séduction, l'ampleur, le chatoiement et la vivacité du spectre des couleurs de l'univers déployé, bref, la créature aboutie.

Pour conclure :

L'Algérie remercie bien vivement l'Unesco de lui avoir offert l'opportunité de soumettre la présente mise à jour de ses éléments en lien avec l'habit féminin et les cérémonies d'exhibition de celui-ci et prie le Secrétariat à la Convention de bien vouloir transmettre le présent dossier aux différents organes, groupes et comités d'expertise, d'évaluation et de décision qu'il jugera utile d'informer.

Le présent dossier de mise à jour a été confié à un collège de scientifiques et d'experts et des groupes de praticiens et détenteurs dont la compétence et la rigueur font autorité. Ils ont pu montrer la grande ancienneté de ces pratiques, l'extrême diversité des vêtements et des parures portées, l'ampleur, l'enracinement et la transmission au sein des communautés et en dehors d'elles de ces savoirs et savoir-faire artisanaux traditionnels, des connaissances cérémonielles et des arts de se mettre en scène en interrogeant ces héritages culturels des points de vue de l'Anthropologie, de l'Archéologie, de l'Histoire et des sciences du patrimoine culturel comme nous invite à le faire la Convention de 2003 et les textes pertinents de l'Unesco.

De cette démarche et de ces efforts culturels et scientifiques, il ne peut résulter qu'un regain d'empathie à l'endroit de ces choses de l'Histoire, de la Culture, de l'identité et de la continuité des peuples qui nous font ce que nous sommes.

La présente mise à jour a été préparée par :

Professeur Slimane Hachi, CNRPAH,
Professeur Zaim Khenechlaoui, CNRPAH
Professeur Fatma Zohra Guechi, Université de Constantine,
Omar Hachi, ancien Directeur des Archives,
Fatiha Loualiche, Université d'Alger,
Meriem Guebailia, Musée Ahmed Bey,
Ryad Chaimi, CNRPAH,
Fouad Azzi, maître couturier.